

COMMUNIQUE DE PRESSE

3,20 %* pour le taux du fonds garanti en euros Afer 2014

Mardi 13 janvier 2015 - Le Président de l'Afer, Gérard Bekerman, a annoncé ce jour que le taux de rendement net* du fonds garanti Afer pour 2014 s'élève à 3,20 %*.

Le Fonds Garanti en euros Afer, cette année, a rapporté aux adhérents de l'Afer, qu'ils aient adhéré en 1976 ou en 2014, un taux de 3,20 % net de frais de gestion, avant prélèvements sociaux. Ce taux est le fruit d'une gestion avisée d'Aviva, partenaire historique de l'Afer. Il témoigne aussi de prudence en anticipant l'évolution future des rendements de fonds garanti. L'Afer a en effet décidé de passer une Provision pour Participation aux Bénéfices (PPB) de 80 millions € ce qui ajoute 0,20 % à ce taux initial.

« Ce taux représente un bon niveau de rendement, dans le contexte économique et financier que nous traversons. C'est un taux démocratique, juste, associatif qui s'inscrit encore une fois dans la sécurité et la solidité de la rémunération de l'épargne de nos adhérents » a indiqué le président de l'Afer, Gérard Bekerman.

L'ensemble des supports en unités de compte du contrat d'assurance vie multisupport Afer a dégagé des résultats positifs 2014.

L'Afer a confirmé en 2014 son dynamisme et sa bonne santé, avec :

- Plus de 17 000 nouveaux adhérents dont près de 30 % sur les recommandations d'un adhérent de l'Afer. Ces nouveaux adhérents sont en moyenne âgés de 37 ans
- Un encours géré de 48,3 milliards €, dont 41 milliards € sur le fonds garanti et 7,3 milliards € sur les autres supports en unités de compte
- Une collecte brute de près de 2,2 milliards €, contre 2 milliards € en 2013, soit une augmentation de près de 7 %
- L'offre a été complétée en juin 2014 par un nouveau support : Afer Oblig Monde Entreprises
- Deux nouveaux supports seront proposés en février 2015 : Afer Convertibles, géré par AIF et Afer Actions PME géré par BNPPAM, dans le cadre de la diversification des gérants. Un fonds Eurocroissance sera proposé en juin 2015. La poche private equity vient d'être fortement renforcée, avec l'expertise d'Ardian, au sein du fonds général. L'Afer entend jouer un rôle d'étendard pour la petite et moyenne entreprise pour une France qui gagne.

L'Afer continue à faire de la défense du contrat de confiance avec l'épargnant le socle de son action. L'Association s'est fortement mobilisée pour la stabilité fiscale de l'assurance vie.

Après le succès de la pétition nationale qu'elle a lancée en 2013 (plus de 70 000 signatures recueillies) et des Assises de l'Épargne et de la Fiscalité qu'elle a créées en 2014, l'Afer va proposer au Gouvernement *Le Pacte de l'épargne et de l'assurance vie* pour établir la stabilité et la transparence des règles qui garantissent la confiance entre les épargnants et l'Etat.

" Les épargnants ont plus que jamais besoin de l'assurance vie pour se prémunir des aléas de la vie. L'Afer va proposer au Gouvernement un Pacte de l'épargne et de l'assurance vie pour garantir la stabilité et la transparence des règles. Sans confiance pas d'épargne et sans épargne pas de croissance" a conclu Gérard Bekerman.

**Net de frais de gestion du contrat d'assurance vie Afer et hors prélèvements sociaux. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

Plus d'informations sur les résultats du contrat d'assurance vie multisupport Afer sur
www.afer.asso.fr